



Application de la garantie decennale

Par **franval**, le **01/06/2014** à **17:42**

Bonjour .

J' ai fait installer une piscine par un professionnel le 24 -11-2005 avec une garantie décennale pour la coque .

Hors depuis le début (environ un an après) ayant constaté certains défauts j' ai contacté l'installateur qui après quelques atermoiements a reconnu le bien fondé de ma démarche .Il a contacté le fabricant en lui indiquant au vu de l'état de la coque que la garantie décennale entrait dans le cadre de la situation , celle-ci a mandaté un expert il y a deux mois qui a reconnu les faits , mais depuis plus de nouvelles ...Je n'ai pas à intervenir auprès de fabricant qui m'ignore et ne donne à ce jour pas de nouvelles .J' ai bien relancé l' installateur mais , statu-quo .Quels sont mes moyens de faire appliquer cette garantie de réfection de la coque , auprès de qui dois-je intervenir et comment .

Je précise que je détiens les différents courriers avec la Sté installatrice et que la garantie s' arrête fin novembre 2015 .

Vous remerciant pour votre réponse recevez mes meilleures salutations .

F V.

Par **moisse**, le **02/06/2014** à **21:49**

Bonsoir,

Bon on fait le point:

Vous avez patienté depuis 2006 jusqu'à 2014 année de l'expertise ?

Par ailleurs vous exposez que la garantie décennale a envoyé un expert.

Vous voulez dire je suppose que l'installateur est assuré et qu'il a ouvert un dossier sinistre, et c'est l'assureur qui a dépêché un expert.

Si vous connaissez cet assureur, vous pouvez intervenir directement.
Sinon, direction un avocat et tout ce beau monde, principalement l'installateur devant le tribunal compétent selon le montant des dommages (seuils :- de 4000, puis de 4000 à 10000 euros et enfin au delà de 10000 euros).